



MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

**REGION BRETAGNE
DIRECTION DE L'IMMOBILIER ET DE LA LOGISTIQUE
283, avenue du Général Patton
CS 21101
35711 RENNES CEDEX 7**

**Mandataire du Maître de l'ouvrage / Organisme qui passe le marché :
Lycée Bréquigny à RENNES (35)
REGLEMENT DE CONSULTATION**

ESPACES VERTS - REFECTION DES ALLEES EXTERIEURES

Date et heure limites de réception des offres

Lundi 20 juin 2016 à 16 heures

Règlement de la Consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION.....</u>	<u>3</u>
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
1.2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION.....	3
1.3 - DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION.....	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS.....	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE.....	3
<u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....</u>	<u>3</u>
2.1 - DURÉE DU MARCHÉ - DÉLAIS D'EXÉCUTION.....	3
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU ÉVENTUELLES.....	3
2.3 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES.....	4
2.4 - MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITÉS DE FINANCEMENT.....	4
2.5 - CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXÉCUTION.....	4
<u>ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS.....</u>	<u>4</u>
3.1 - MAÎTRISE D'OEUVRE.....	4
3.2 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER.....	4
3.3 - CONTRÔLE TECHNIQUE.....	4
3.4 - SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS.....	4
<u>ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....</u>	<u>4</u>
<u>ARTICLE 5 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....</u>	<u>5</u>
5.1 - DOCUMENT À PRODUIRE.....	5
5.2 - VARIANTES.....	6
5.3 - USAGE DE MATÉRIAUX DE TYPE NOUVEAU.....	6
<u>ARTICLE 6 : SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES.....</u>	<u>7</u>
<u>ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS.....</u>	<u>7</u>
7.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER.....	7
7.2 – TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE.....	8
<u>ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....</u>	<u>10</u>
8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.....	10
8.2 - DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	10
8.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE.....	10

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

ESPACES VERTS : Réfection des allées extérieures.

Lieu(x) d'exécution : Lycée Bréquigny à RENNES

1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 - Nomenclature communautaire

Sans objet.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Le délai d'exécution des travaux est de 6 mois (compris congés payés et période de préparation) à compter de la notification du marché. A titre indicatif, les prestations débuteront à compter du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.

2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou éventuelles

2.2.1 – Prestations supplémentaires ou éventuelles

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.2.2 - Options

Sans objet

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les travaux seront financés selon les modalités suivantes : Ressources propres du Conseil Régional de Bretagne.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 13 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Article 3 : Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'oeuvre

Sans objet

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Sans objet

3.3 - Contrôle technique

Sans objet.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Sans objet

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.) ;
- Le Contrat valant acte d'engagement et CCP et ses annexes ;
- L'éco-référentiel des lycées de la Région Bretagne.

Le dossier de consultation des entreprises sur support papier, sera remis gratuitement à chaque candidat qui en fera la demande.

Mais il est également disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante :

www.e-megalisbretagne.org

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Document à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles 48 à 50 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Renseignements concernant l'aptitude à exercer l'activité professionnelle de l'entreprise :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les capacités techniques et professionnelles de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché public
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (indiquant le montant, l'époque, le lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Un document unique de marché européen (DUME), rédigé en français, pourra être remis par le candidat, chaque cotraitant et chaque sous-traitant en lieu et place :

- de la déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies à l'article 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015

- des documents et renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat

Pour justifier d'une aptitude à exercer l'activité professionnelle, des capacités professionnelles, techniques, ainsi qu'économique et financière d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 3 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- Le contrat valant acte d'engagement (A.E.) et cahier des clauses particulières (C.C.P.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat ;
- La proposition du candidat
- Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat ;
- Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

5.2 -Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

5.3 - Usage de matériaux de type nouveau

Sans objet.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères de choix des offres	Pondération	Sous- critères	Pondération
1 – Valeur technique et qualité de l'offre	60%	1 – Valeur technique	60%
2 – Prix des prestations	40%	1 - Coût	40%

Le pouvoir adjudicateur pourrait négocier avec un ou plusieurs candidats dans le respect de l'égalité de traitement des candidats et des principes fondamentaux de la commande publique. La négociation pourra porter notamment sur le prix.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 *du décret n°2016-360 du 25 mars 2016*. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p><u>Offre pour :</u></p> <p>Espaces verts – Réfection des allées extérieures Lot unique Lycée Bréquigny de RENNES</p> <p>NE PAS OUVRIR</p>
--

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Lycée Bréquigny
7, avenue Georges Graff
BP 90516
35205 RENNES cedex 2**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

7.2 – Transmission électronique

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation.

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignements techniques et administratifs :

**- renseignements techniques et administratifs : Lycée Bréquigny –
M. LE POGAM Tél. 02 99 86 82 00**

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Une visite, sur rendez-vous, est requise.

Prendre contact avec le lycée : M. LE POGAM au 02 99 86 82 00